

Nicolas VANNEAU  
Maire de Prunay le Gillon

Virginie CARTON-Rédactrice  
Secrétaire  
☎02.37.25.97.13  
✉v.carton@prunay-le-gillon.fr

## ARRÊTE DE POLICE DE LA CIRCULATION 2022-86

Le maire de PRUNAY LE GILLON,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** la demande formulée par note écrite le 19 septembre 2022 par BOUYGUES E&S – Centre de Lèves, TSA 70011 – chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex, représentée par Romain LEGROS,

**Considérant** qu'en raison du déroulement des travaux d'insertion RMBT et création TB, effectués par l'entreprise BOUYGUES E&S, rue du Chemin Doux 28360 PRUNAY LE GILLON.

### ARRÊTÉ :

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 17 octobre 2022 et jusqu'au 31 octobre 2022 inclus, la circulation rue du Chemin Doux 28360 PRUNAY LE GILLON, aura comme réglementation souhaitée pour le sens de circulation concernée : sens des points de repères décroissant avec une circulation alternée manuellement.

#### Article 2

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

#### Article 3

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise BOUYGUES E&S.

#### Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 5

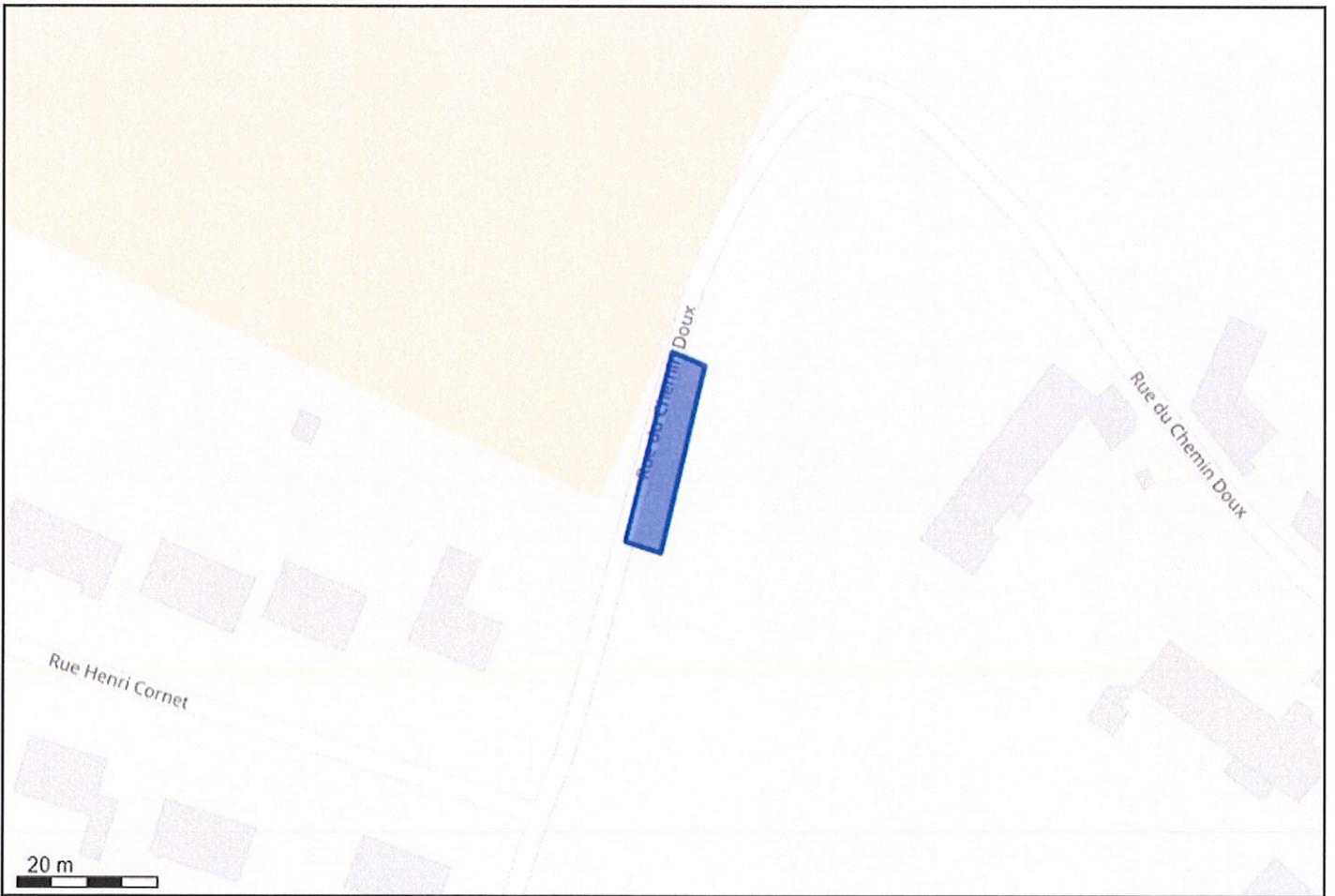
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

#### Article 6

Monsieur le Maire, le commande de gendarmerie de Thivars, BOUYGUES E&S, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prunay le Gillon, le 20 septembre 2022  
Pour le Maire, par délégation, l'adjoint en charge  
de l'urbanisme  
Thierry JOUSSET





(48.367677 1.639923);(48.367659 1.639988);(48.367420 1.639902);(48.367434 1.639832);(48.367677 1.639923);